



**La ministre de l'éducation nationale,
Le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-720 du 10 juillet 1985 portant statut particulier du corps des professeurs de sport ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2019 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps des personnels techniques et pédagogiques relevant des ministres chargés de la jeunesse et des sports,

ARRETEMENT

Article 1: Les professeurs de sport dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès à la classe exceptionnelle au titre de l'année 2024 :

- 1- BELLENOÛE Valérie
- 2- CAPRON-TURLURE Anne
- 3- DIMBOUR Sandra
- 4- GUENZET Nicolas
- 5- LANDEMAINE Florence
- 6- MITATY Hervé
- 7- MULL Nathalie
- 8- SAUERBREY Nicolas
- 9- TREBOSC Michel
- 10- BARADAT Eric
- 11- DEYNA Eric
- 12- OBADIA David
- 13- CHIELLINO Guillaume
- 14- NAPOLEON Eric
- 15- LACOSTE Louis
- 16- AGULHON Marianne
- 17- JEZEQUEL Pierre
- 18- BAUDE Franck

Article 2: Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **20 DEC. 2024**

Le Sous-directeur et par délégation,
des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs,
techniques, pédagogiques, sociaux et de santé